

DEC220277DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMER-ALIAS, responsable administrative, à Mme Héléne CLUZEL responsable du service gestion financière, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS), et à M. Christian ARTIGUES, responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3002 intitulé « Recherche Opérationnelle » (RO),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS),

Vu la décision DEC213951INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAÂNICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, délégation est donnée à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Daniela DRAGOMIRESCU et de M. Pierre LOPEZ, délégation est donnée à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, de M. Pierre LOPEZ, et de à M. Pierre TEMPLE-BOYER, délégation est donnée à Mme Nathalie ROMER-ALIAS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, de M. Pierre LOPEZ, de M. Pierre TEMPLE-BOYER, et de Mme Nathalie ROMER-ALIAS, délégation est donnée à Mme Hélène CLUZEL, responsable du service gestion financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Pour les actes relevant du groupement de recherche « Recherche opérationnelle » (RO), délégation est donnée à M. Christian ARTIGUES, responsable du groupement de recherche GDR3002 (RO), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 janvier 2022

Le directeur d'unité par intérim
Mohamed KAÂNICHE

